

# Somme Numérique

## Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

### Comité syndical du 30 novembre 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2022, le débat d'orientation budgétaire constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du syndicat mixte, inscrite dans le code général des collectivités territoriales. En dehors de cette obligation légale, il constitue une étape essentielle qui participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement.

Le rapport d'orientation budgétaire doit ainsi comprendre :

- Les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

### Préambule – éléments de contexte

L'année 2021 confirme la pression des usagers du territoire pour un accès au très haut débit dans les meilleurs délais. Au fil des rencontres avec les élus, nous avons ressenti le besoin d'une communication permanente sur l'avancement et les difficultés rencontrées, qu'il convient de conjuguer avec la nécessité d'avancer dans la réalisation de l'opération, chacune de ces tâches mobilisant particulièrement l'équipe chargée du déploiement FTTH.

Parallèlement, les programmes d'investissement du syndicat mixte se percutent avec des événements extérieurs qui viennent perturber le bon déroulement des projets et obligent sans cesse à ré-intervenir sur les process de mise en œuvre en collaboration avec les entreprises partenaires. Ce fut le cas en 2020 avec la crise sanitaire et c'est le cas en 2021 avec les difficultés d'approvisionnement en poteaux métalliques et matériels informatiques.

Le syndicat mixte poursuit également son engagement pour un meilleur accès aux usages du numérique, dans la sphère des collectivités et établissements publics locaux, mais également de la population directement au travers des ENT et de la médiation numérique.

Ces éléments de contexte constituent le fil rouge des orientations budgétaires du syndicat mixte qui sont détaillées dans le présent document.

## SOMMAIRE

### I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE

- ❖ L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit
- ❖ Le développement des usages, la dématérialisation et les services d'administration électronique

### II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2021

### III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET BUDGETAIRES ENVISAGEES

### IV. PROJECTIONS FINANCIERES

#### 1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

- ❖ Budget principal – les cotisations syndicales
- ❖ Budget principal – les Espaces Numériques de Travail
- ❖ Budget principal – le service de médiation mobile
- ❖ Budget annexe – le Réseau d'Initiative Publique
- ❖ Budget annexe – le centre de services numériques mutualisés

#### 2. Les dépenses de PERSONNEL

### V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail
2. BUDGET PRINCIPAL – l'aménagement des locaux
3. BUDGET ANNEXE Infrastructures – les raccordements de sites publics
4. BUDGET ANNEXE Infrastructures – les raccordements finaux FTTH
5. BUDGET ANNEXE Infrastructures - l'opération 100% FTTH 2019-2024
6. BUDGET ANNEXE Infrastructures – une nouvelle salle d'hébergement pour les équipements du RIP de la Somme
7. BUDGET ANNEXE Centre de services numériques

### VI. PROJECTIONS 2022-2025

### VII. LA DETTE

1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte
2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2022

## I. CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE – ACCES AU NUMERIQUE POUR TOUS

L'article 2 des statuts de Somme Numérique stipule que le syndicat mixte a pour objet principal d'intervenir « dans le domaine de l'établissement et l'exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques ».

Il a en outre pour missions de favoriser le développement des usages dans les domaines de l'éducation, la culture, la formation, la santé, la citoyenneté, l'économie et l'emploi. Il peut également proposer des prestations de services à ses membres à partir de son centre serveurs.

Faire de la France une France « 100 % connectée », c'est l'objectif du Gouvernement. L'accès au numérique pour tous doit permettre de combattre le sentiment d'isolement vécu dans de nombreuses zones blanches et permettre à tous un meilleur accès aux services. C'est aussi un levier essentiel pour la cohésion, l'attractivité et le développement des territoires.

C'est dans ce contexte qu'évoluent les projets du syndicat mixte Somme Numérique.

### ❖ Accès au numérique par les infrastructures - l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit

Du point de vue du développement des infrastructures, l'action du syndicat mixte reste liée aux quelques textes fondateurs suivants :

#### **Loi n° 2004-575 pour la confiance en l'économie numérique.**

- **Article L1425-1** du code général des collectivités territoriales qui autorise les collectivités territoriales à déployer, voire à gérer des réseaux de communications électroniques, les RIP (réseaux d'initiative publique).

#### **Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, dite Pintat**

- faciliter la transition vers la télévision numérique (TNT)
- prévenir l'apparition d'une fracture numérique dans le très haut débit, avec la mise en place de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) à l'échelle du département au moins (article 23)
- création d'un fonds de soutien aux projets d'aménagement numérique inscrits dans un SDTAN (article 24)
- obligation de mutualisation des travaux dans le but de favoriser la pose de fibre optique à l'occasion de travaux sur les infrastructures des réseaux aériens et souterrains (article 27) - Décret n° 2010-726 du 28/6/2010 pris en application de l'article L.49 du CPCE)
- enfouissement coordonné dans un ouvrage souterrain commun d'une ligne aérienne du réseau électrique et de la totalité des câbles de communications électroniques aériens correspondants (article 28)

**Loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, dite Loi de relance** - Obligation est faite aux détenteurs d'infrastructures mobilisables d'accueillir des réseaux de communications électroniques.

#### **LE TRES HAUT DEBIT**

Un accès aux réseaux en ligne est considéré à très haut débit dès que le débit est supérieur à 30 mégabits par seconde.

Lancé en février 2013, le **Plan France Très Haut débit** fixe des ~~objectifs ambitieux pour la~~ couverture en internet fixe des Français, à savoir garantir à tous :

- un accès au bon haut débit (supérieur à 8 Mbit/s) d'ici 2020 ;
- un accès au très haut débit (supérieur à 30 Mbit/s) d'ici 2022 ;
- un accès aux réseaux de nouvelle génération principalement en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à horizon 2025, en phase avec l'objectif européen de « Gigabit society ».

Pour atteindre cet objectif, opérateurs privés et collectivités territoriales vont investir 20 milliards d'euros en dix ans avec le Plan France très haut débit.

Ce Plan, unique en Europe, représente un défi inédit qui vise à :

- **Renforcer la compétitivité de l'économie française et l'attractivité de la France** par le raccordement prioritaire en fibre optique des zones d'activités économique,
- **Rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire**, y compris dans les zones rurales et de montagne, en apportant un accès à Internet performant les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi, etc.,
- **Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens.**

Deux cas de figure se présentent :

- Les **zones conventionnées** où les opérateurs privés s'engagent à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) pour l'ensemble des habitants. Elles concernent 3 600 communes et 55% de la population, et représentent un investissement de 6 à 7 milliards d'euros. Pour **la Somme**, cela concerne 46 communes pour 124 000 prises FTTH sur le périmètre d'Amiens Métropole et de l'Abbevillois.
- Les **zones non conventionnées** où les collectivités territoriales déploient des Réseaux d'Initiative Publique. Le déploiement de ces réseaux à très haut débit concerne 45% de la population et représente un investissement de 13 à 14 milliards d'euros. La moitié de cet investissement public sera financée par les recettes d'exploitation des RIP et le cofinancement des opérateurs privés. Sur ce périmètre, Somme Numérique a ainsi pour mission de **déployer 214 000 prises sur 733 communes, dont 15 en Seine Maritime.**

#### LA FIBRE OPTIQUE : A LA VITESSE DE LA LUMIERE

Fil en verre ou en plastique plus fin qu'un cheveu, la fibre optique permet de transporter des données par le biais d'un signal lumineux. Parmi ses principaux avantages, elle transmet de très nombreuses données à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit. De plus, le débit n'est quasiment pas altéré par la distance à la différence du réseau téléphonique en cuivre.

#### ❖ Accompagner la transformation numérique des collectivités territoriales

Du point de vue des **services d'administration électronique**, le syndicat mixte accompagne les collectivités et établissements publics dans l'évolution de leur organisation et la prise en compte des nouvelles contraintes qui s'imposent à elles dans le domaine de la dématérialisation, l'ouverture des données, le stockage et l'archivage, les échanges de données avec les services de l'Etat ...

- La Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 ;
- Le Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 ;
- Le plan de transformation numérique de la commande publique depuis 2016 ;

- Les nouvelles normes de la dématérialisation des échanges avec le Comptable public et avec la Préfecture ...

Le syndicat mixte constitue un outil au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation.

Avec 735 communes de moins de 2000 habitants sur le département de la Somme, le syndicat mixte est devenu une référence et un appui dans la transformation numérique des collectivités territoriales et établissements publics. L'acquisition de son Data center en 2019 permet de poursuivre cette action en faveur de la sauvegarde et préservation des données publiques dans un centre de données sécurisé de proximité.

Le **Data center** est une prolongation de l'infrastructure du réseau de fibre optique et donne une légitimité au syndicat mixte pour proposer aux collectivités et établissements publics des usages numériques performants. Cet équipement au service des collectivités territoriales unique à l'échelle de la Région Hauts-de-France, constitue également un outil de collaboration avec les départements voisins.

### ❖ Inclusion numérique – favoriser l'apprentissage du numérique et développer les usages

En parallèle du développement de ces usages et de la dématérialisation de toutes les procédures imposées dans le quotidien des français, la préoccupation de **l'inclusion numérique** est également essentielle pour éviter de creuser les inégalités, non par les infrastructures cette fois, mais par l'accès aux usages numériques.

Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. Pourtant, 76 % des Français se disent prêts à adopter de nouvelles technologies. L'ambition du Gouvernement est de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine afin de garantir l'accès de tous aux services publics.

Le syndicat mixte s'inscrit à son niveau dans cet objectif en accompagnant les agents des collectivités territoriales, mais également le grand public au travers des actions de médiation numérique.

L'exemple de réussite le plus marquant reste à ce jour le développement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles maternelles et élémentaires avec un financement du FEDER depuis le démarrage de l'opération en fonctionnement et en investissement et une baisse des coûts unitaires au fur et à mesure des renouvellements de marchés. Le modèle de Somme Numérique se base sur une collaboration continue avec les collectivités territoriales et un engagement des services départementaux de l'éducation nationale au travers d'une convention triennale. Somme Numérique intègre désormais la plateforme mutualisée portée par la Région Hauts-de-France qui constitue l'environnement numérique de travail le plus important d'Europe, embarquant tous les élèves des écoles publiques de la maternelle au lycée.

## II. RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS 2021

### « Le plan de relance de Somme Numérique »

Réussir l'objectif 100% FTTH et conforter l'offre de services Très Haut Débit pour les particuliers et professionnels

- ✓ *Un enjeu de délai : confirmer l'objectif 100% FTTH en 2024 en accompagnant les entreprises dans la réalisation des marchés de travaux conformément au planning défini conjointement ;*
- ✓ *Un enjeu de qualité des infrastructures installées : permettre aux opérateurs de fournir un service Très Haut Débit sans interruption avec la résilience des réseaux ;*
- ✓ *Un double enjeu financier : s'assurer de la réalisation du programme d'investissement conformément au plan de financement adopté par le Comité syndical et de la perception des redevances de commercialisation selon la trajectoire fixée dans le plan d'affaires du délégataire chargé de l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau.*

*La mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et son objectif 100% FTTH constituent le cœur de l'activité du syndicat mixte et l'enjeu principal en termes financiers mais également pour l'aménagement durable du territoire. Le déploiement FTTH constitue la base de nombreuses mutations de notre société. L'accompagnement des titulaires de nos marchés de travaux, les garanties que nous imposons sur les études et les infrastructures posées, sont un gage de qualité des raccordements et de pérennité du réseau.*

*Le lien de Somme Numérique avec son délégataire est tout aussi primordial puisque le plan d'affaires de la DSP et les redevances qui en découlent, conditionne la capacité du syndicat mixte à financer les emprunts souscrits pour le déploiement de son réseau et ses aménagements futurs.*

En termes de délai, les entreprises Axians et SOGETREL ont toutes deux confirmé leur engagement de 2024 pour réaliser la totalité des infrastructures de cette opération 100% FTTH. Cependant, nous connaissons désormais les difficultés et points de blocage qui nous amènent à relativiser la couverture complète au premier établissement et qui nécessitent des interventions complémentaires pour permettre à l'ensemble des locaux d'être raccordés au réseau (pose de poteaux, adressage, autorisation façade et dossiers immeubles).

Concernant la résilience des réseaux, le Comité syndical a validé un programme de sécurisation des infrastructures pour les 3 prochaines années, validé dans le cadre d'un appel à projets de la Banque des Territoires au titre du plan de relance, permettant de souscrire un emprunt pour son financement.

La réalisation des dépenses du programme d'investissements fait l'objet d'une surveillance continue notamment au regard des perturbations qui interviennent en cours de déploiement (pose de poteaux, allongement des délais).

Parallèlement, la perception des redevances constitue une belle surprise, grâce à la présence des 10 opérateurs de services pour la commercialisation dont les 4 OCEN (Orange, Bouygues, FREE et SFR), grâce aux engagements de co-investissement signés par le groupe Covage avec FREE et SFR, grâce également à l'explosion des demandes de raccordement FTTH depuis début 2020 du fait des besoins en très haut débit des particuliers et entreprises du territoire.

Concrétiser les promesses de changement de dimension du syndicat mixte et valider les axes stratégiques d'un plan de relance décliné par Somme Numérique

*Le syndicat mixte Somme Numérique doit se donner les moyens de relever le défi de concrétiser en 2021 les promesses de changement de dimension de son activité. La crise sanitaire a mis en évidence et accentué les besoins en termes d'accès aux infrastructures et de services numériques. Tenant compte de ses éléments et des opportunités qui se présentent dans le cadre du plan de relance de l'économie, le syndicat mixte Somme Numérique souhaite s'inscrire dans cet écosystème pour apporter à son niveau et dans son champ de compétence, quelques axes de développement essentiels pour notre territoire.*

*En effet, le syndicat mixte Somme Numérique défend une vision « à 360° » de l'aménagement numérique du territoire, c'est-à-dire alliant déploiement des réseaux et création de services pour les collectivités territoriales. Dans ce cadre, nous avons construit une proposition de plan de relance numérique territorial qui tient compte des principaux enseignements tirés de la crise sanitaire, à savoir selon nous et pour notre territoire :*

- 1. La nécessaire amélioration de la résilience des réseaux et des performances de nos équipements (data center)*
- 2. Le déploiement d'un « minimum vital numérique » pour toutes les communes de notre territoire (services et équipements)*
- 3. Une accélération de l'appropriation des ENT par les collectivités et les parents d'élèves et l'inclusion des élèves hospitalisés ou handicapés.*
- 4. Un déploiement à la hauteur des enjeux des actions de médiation et de lutte contre l'illectronisme, par une coordination des actions déjà en cours et une action « en profondeur » auprès des Territoires ruraux les plus isolés.*

Au travers de cet engagement fort adopté par le Conseil syndical en novembre 2020, le syndicat mixte a engagé en 2021 les actions suivantes :

- Un programme de sécurisation des infrastructures du réseau de fibre optique à hauteur de 6 335 000€ HT (bouclage des NRO, vidéosurveillance des NRO, sortie des points de mutualisation de la 1<sup>e</sup> phase qui étaient hébergés dans les NRO, désaturation du réseau ...)
- Une offre de socle numérique de base à mettre en œuvre pour 2022 et 2023 pour les communes de moins de 2000 habitants avec préparation d'une demande de financement de fonds européens à hauteur de 80% (REACT-EU), en collaboration avec les services de la Région Hauts-de-France ;
- Une collaboration avec le syndicat mixte La Fibre numérique 5962 pour poursuivre et concrétiser les actions engagées avec les Centres de gestion du Nord et du Pas-de-Calais dans le domaine de l'offre de services numériques aux collectivités et établissements publics de nos territoires respectifs ;
- Les premières ouvertures des Espaces Numériques de Travail aux élèves scolarisés en établissement hors milieu ordinaire type IME ;
- La mise en œuvre du service de médiation numérique mobile en collaboration avec les membres et complémentarité avec les actions existantes sur les territoires.

Le Président a également signé un partenariat avec la Banque des Territoires pour la mise en œuvre des 3 actions suivantes :

- Un accompagnement de 70 000€ pour le financement d'une étude sur le développement des usages du réseau dans le domaine du territoire intelligent, objets connectés et gestion des données ;
- Une aide de 30 000€ sur l'ingénierie de l'opération désignée « minimum vital numérique » pour les communes de moins de 2000 habitants ;

- Une participation de 30 000€ pour renforcer l'accompagnement des parents dans l'appropriation des usages de l'ENT au travers d'une collaboration avec le réseau CANOPE, sachant que l'implication des familles constitue une clé de la réussite scolaire des enfants.

Accompagner ces changements d'une évolution de l'organigramme interne et de la structure budgétaire pour une meilleure lisibilité des comptes

*En parallèle de ces axes de développement stratégiques, le Président souhaite porter en 2021 un projet de transition de l'organisation du syndicat mixte et une évolution de son organigramme, tenant compte du départ en retraite de son Directeur.*

*Il s'agit ainsi d'une part de renforcer les fonctions support et d'autre part, d'ouvrir vers de nouvelles orientations en termes de services et de développement.*

*Par ailleurs, pour répondre à une préoccupation de ses membres et notamment des attentes exprimées par le Département de la Somme et Amiens Métropole à la suite d'un audit réalisé en 2019, le budget du syndicat mixte fait l'objet d'une évolution permettant plus de lisibilité des comptes et une meilleure connaissance des coûts réels des services. La comptabilité analytique est donc renforcée par une répartition des charges de personnel plus fine entre chaque code service, permettant de refléter la répartition de l'activité de chaque poste dans l'organisation. L'objectif à court terme est de pouvoir créer un nouveau budget annexe portant sur le centre de services numériques et son Data center, distinct du déploiement et de l'exploitation du réseau de fibre optique public.*

Le syndicat mixte est désormais porté par une nouvelle direction et une nouvelle répartition des responsabilités des chefs de projets dans 4 pôles d'activité opérationnels ; Numérique éducatif et inclusion, Centre de services numériques, Infrastructures numériques, Usages du réseau et gestion des données. Cet organigramme a été validé après avoir été présenté au comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Somme.

Le budget 2021 intègre une répartition des dépenses de personnel par services permettant une plus juste affectation des charges sur chaque pôle d'activité. La création d'un nouveau budget annexe figure dans l'ordre du jour de la séance du 30 novembre 2021 pour être concrétisé sur l'exercice 2022.

### III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET BUDGETAIRES ENVISAGEES

#### REUSSIR L'OBJECTIF 100% FTTH ET CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES TRES HAUT DEBIT POUR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

L'appétence pour un accès très haut débit via le réseau de fibre optique n'est plus à démontrer, comme en témoignent les nombreuses sollicitations remontées sur le territoire auprès des élus. Par ailleurs, désormais 2 opérateurs interviennent sur le réseau public en co-investissement ; SFR et FREE. Le taux de pénétration de la commercialisation FTTH atteint 40% du nombre de prises éligibles.

Les moyens ont été réévalués par Somme Numérique et ses partenaires pour maintenir l'objectif de livraison de la totalité des SRO en 2024.

Dans ce projet d'infrastructures complexe aux multiples contraintes techniques et intervenants successifs, toutes difficultés ou événements externes viennent sans cesse remettre en question les process de déploiement établis initialement.

Ainsi, la mise en œuvre de ce programme connaît quelques écueils qui méritent une attention particulière :

- **Anticiper les difficultés liées au déploiement en aérien – prendre acte d'un investissement supplémentaire dans l'opération.**

Même si le sujet était connu précédemment, l'année 2021 a mis en évidence les difficultés particulières liées au déploiement en aérien, à la fois du fait de l'absence de livraison des poteaux par Orange et par de mauvais retours de calculs de charges avec les concessionnaires électriques. Les mesures prises conjointement avec les entreprises sont de reprendre aussitôt les études pour évaluer les alternatives techniques, notamment par la pose de poteaux achetés par Somme Numérique. Cela engendre des incidences financières mais également d'allongement de planning.

La pose de poteaux directement par le syndicat mixte, lorsqu'il n'est pas possible d'accrocher la fibre sur les supports de basse tension, est évaluée à ce jour à 1 M€ pour 1000 poteaux recensés à ce jour.

La reprise des études, la recherche de solutions techniques alternatives et leur mise en œuvre engendrent un allongement d'un an dans le déploiement FTTH des communes concernées.

- **Améliorer la communication auprès des EPCI et des maires, en cours d'opération de déploiement**

Le principe d'avancement de ce programme FTTH2 en parallèle sur 4 secteurs du département et le chevauchement en termes d'avancement (visites terrain, études, travaux, commercialisation), engendrent une multiplication de communes concernées en même temps et qui doivent pouvoir répondre aux attentes de leurs administrés.

Le syndicat mixte a tenu compte des remarques remontées régulièrement lors des visites et réunions sur le territoire.

Précédemment, le process prévoyait une réunion au démarrage du projet, au moment du relevé des boîtes aux lettres, puis une réunion en fin de travaux avec Covage pour informer

des conditions de commercialisation. Les aléas et difficultés du projet ont démontré la nécessité d'informer les élus également avant le démarrage des travaux, afin d'expliquer les éventuels blocages techniques relevés par les entreprises à l'issue des études. Par ailleurs, le syndicat mixte devra dans la mesure du possible informer régulièrement les EPCI et communes, au travers de courriers, réunions de territoire ou via la Commission réseau.

- **Assurer une éligibilité totale des prises construites – acter un engagement supplémentaire en faveur de l'adressage complet des communes.**

Actuellement, 10% des prises livrées au délégataire sont bloquées et ne peuvent être raccordées à cause d'un problème d'adressage. Le syndicat mixte a engagé un partenariat avec l'AMF80 en organisant des Webinaires qui ont permis de sensibiliser et informer les communes de leurs obligations relatives à l'adressage et l'établissement de leur base adresse locale.

Un test de qualité est actuellement en cours avec deux prestataires ciblés par l'Etat au niveau du site de la Base Adresse Nationale.

Pour aller plus loin et donner une impulsion à la mise à jour de ces bases adresses, le Président propose de participer financièrement à la réalisation d'une prestation externe, lorsque cela est jugé nécessaire par le nombre de prises bloquées. Les membres du Bureau proposent de fixer un seuil minimal de prises FTTH à débloquent.

Il conviendrait également d'en définir les modalités juridiques et financières, s'agissant d'une compétence communale.

- **Fluidifier l'information auprès des particuliers lors du raccordement final FTTH.**

Avec l'augmentation du nombre de prises FTTH livrées au délégataire, nous remarquons une forte augmentation des sollicitations des particuliers au stade de la commercialisation. Ces réclamations sont actuellement traitées par différents agents du syndicat mixte (chargé de communication, Chef de pôle infrastructures, Chef de pôle usages du réseau...) et viennent impacter leur mission de base. Les raisons sont diverses ; adressage, défaut de l'infrastructure, défaut du service opérateur ... Il faut donc analyser le problème et aiguiller vers le bon interlocuteur pour trouver la solution.

Ces réclamations ont un impact en termes d'image pour le projet mais également en termes financiers puisque le syndicat mixte perçoit des redevances additionnelles lorsque les prises sont effectivement commercialisées auprès des usagers.

Prenant la mesure de cet enjeu, le Président propose de recruter un technicien dédié à cette problématique de raccordement FTTH, financé par les recettes de commercialisation FTTH. Il s'agirait de procéder à un recrutement sous forme d'un contrat de 3 ans, afin de renforcer l'accompagnement de l'opération de déploiement FTTH, a minima sur les années 2022, 2023 et 2024.

## METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE SOCLE NUMERIQUE DES COMMUNES SOUS L'IMPULSION DES FONDS EUROPEENS DU PLAN DE RELANCE REACT-EU

Le besoin d'un socle numérique pour les petites communes a été identifié lors de la crise sanitaire et il a été conforté par le programme de financement du plan de relance REACT-EU. L'année 2021 a été consacrée à la définition des contours et du contenu de cette action en partenariat avec la Région Hauts de France. L'impulsion des fonds européens est déterminante pour atteindre l'objectif fixé de déploiement de ces services pour 400 communes en 2022 et 2023. Elle permet au syndicat mixte de se doter de moyens humains avec le financement **de 3,7 ETP dont 3 nouveaux postes** financés à 80% pendant ces 2 années : un assistant de gestion administratif et comptable, un archiviste spécialisé pour les documents électroniques, un assistant des services techniques pour accompagner le déploiement des services. Par ailleurs, 3 agents déjà en fonction sont partiellement mobilisés pour cette action : le chef de projets administration électronique, l'ambassadrice des services numériques, le responsable système.

### Contenu de l'opération

Mettre à disposition des communes un pack de services global, qui constitue une base de travail essentielle et qui pourra être enrichi par la suite.

#### 1. Sécurité des données publiques

- a. Sauvegarde >> accès au service 40 Go de sauvegarde automatisée
- b. Archivage >> accès au service mutualisé d'archivage électronique dit SESAM et accompagnement sans surcoût pendant 2 ans
- c. Conformité RGPD >> collaboration ADICO (prévoir contribution de l'association)

#### 2. Présence en ligne

- a. Nom de domaine >> création et gestion du nom de domaine propre à la commune
- b. Page Internet >> données minimales d'identification de la commune s'il n'existe pas de site internet
- c. Messagerie >> un compte de messagerie collaborative Zimbra, associé au nom de domaine

#### 3. Continuité des services publics

- a. Partage de fichiers >> accès à un espace de 5 Go
- b. Marchés publics >> création automatique du compte sur la plateforme [www.marchespublics596280.fr](http://www.marchespublics596280.fr) (ajouter 45€ HT par marché publié)
- c. Réunions en ligne >> salle de visioconférence hébergée dans le data center de Somme Numérique
- d. Contrôle de légalité >> accès à la plateforme mutualisée
- e. Clé de signature >> prise en charge des frais d'acquisition pendant 2 ans
- f. Signature électronique >> mise à disposition du parapheur électronique mutualisé (transmission des flux PESV2 et signature d'autres courriers électroniques)

Cibles : 400 communes de moins de 2000 habitants

>> 12 communes dans le département 76 et 723 communes dans le département 80.

Durée : du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2023.

**Plan de financement** soumis à validation du Conseil syndical

Dépenses éligibles	Montant € HT
Charges personnel	352 171,00
Dépenses annexes de personnel	52 825,65
Communication	10 000,00
Création page Internet	20 000,00
Prestation sauvegarde Neobe	128 000,00
Messagerie collaborative	8 590,00
Marchés publics	4 000,00
Clé de signature	40 000,00
Matériel informatique	387 176,00
<b>Charge totales</b>	<b>1 002 762,65</b>
Subvention REACT-EU	<b>802 210,12</b>

Le reste à charge du syndicat mixte doit être financé par les contributions des communes concernées.

#### Coût global du service

Pour calculer cette contribution, il est proposé de tenir compte du coût global du service, à savoir les charges précitées éligibles au titre des subventions, mais également les frais de structures et autres frais annexes des services non éligibles à la subvention européenne.

Il en découle ainsi une charge globale de près de 776 000€ HT pour la durée de 2 ans.

En les ramenant aux 400 communes cibles, l'ensemble de ces services coûte près de 2000€ HT par commune.

Après déduction des subventions, le reste à charge de Somme Numérique s'élève à 283 000€ HT, qu'il est proposé de répartir sur les communes concernées.

Décomposition du service	Montant € HT
Charges Data center	80 000,00
Charges personnel	404 996,65
communication	10 000,00
archivage	60 000,00
Renforcement infrastructure	20 000,00
Création page Internet	20 000,00
Prestation sauvegarde Neobe	128 000,00
Messagerie collaborative	8 590,00
Marchés publics	4 000,00
Clé de signature	40 000,00
<b>Charge totales</b>	<b>775 586,65</b>

Nombre de communes concernées 400,00

Coût global du service par commune  
pour 2 ans 1 938,97

Dépenses éligibles REACT-EU 615 586,65  
subvention REACT-EU 80% 492 469,32

Reste à charge Somme Numérique 283 117,33

Montant par commune concernée 707,79

**Proposition 1** : fixer la contribution à hauteur de 708€ HT, facturée en deux exercices consécutifs, soit 354€ HT en 2022 et 2023, ou 2023 et 2024, selon la date de mise à disposition de l'offre.

**Proposition 2** (membres du Bureau) : fixer des paliers pour s'adapter à la taille des communes.

- ✓ Jusqu'à 299 habitants (404 communes) : 55%
- ✓ De 300 à 2000 habitants (331 communes) : 45%

	nb potentiel	tarif 2 ans	contribution / an	recette SN
< 300 hab	220	660	330	145200
> 300 hab	180	760	380	136800
	400			<b>282000</b>

Cette contribution comprend l'installation des outils sur un poste informatique de la collectivité, la formation et l'assistance pendant 2 ans.

A titre de comparaison avec la grille tarifaire 2021, la contribution du pack DEMAT s'élève de 75€ à 140€ HT pour les communes de moins de 2000 habitants et l'offre de sauvegarde s'élève à 420€ HT la 1<sup>e</sup> année puis 320€ HT les années suivantes.

A cette offre de services, s'ajoute un pack de **matériels informatiques** facilitant le travail à distance également financé à hauteur de 80%, soit 191,40€ HT (sous réserve du maintien de cette offre par le prestataire) pour un ordinateur portable, un écran, une station d'accueil, un support, une souris, tout ceci installé et garanti 3 ans sur site.

Cette impulsion en termes de financement et de moyens humains d'accompagnement doit principalement inciter les communes concernées à sauvegarder ses données publiques et archiver ses documents électroniques.

Sur le même modèle que pour les équipements informatiques des écoles en ENT, le syndicat mixte achètera ces matériels auprès de la centrale d'achats Cap'Oise pour percevoir les fonds européens et ne facturer aux communes que la différence.

## POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE

Il convient d'une part de sécuriser les services existants et de les diffuser au plus grand nombre, ce qui sera fait notamment au travers de l'offre de minimum vital numérique.

D'autre part, il convient de rester à l'écoute des besoins de collectivités. C'est le cas concernant le besoin de migration des collectivités vers une **solution de téléphonie sur IP** de confiance, avec un service sécurisé et de proximité, intégrant la valeur technique et le conseil apporté aux petites communes. Dans ce cadre, il est proposé d'investir dans une solution de Centrex hébergée dans le Data center du syndicat mixte et de passer un marché dédié à la fourniture de cette solution. Il s'agit d'un enjeu fort pour le syndicat mixte mais il apparaît nécessaire de s'impliquer dans cette offre de services tenant compte des prochains enjeux de migration de toutes les solutions de téléphonie classique vers des offres plus performantes et plus économiques de téléphonie sur IP.

### **Débat 2022 - Répondre aux besoins d'évolution des communes et EPCI en matière de téléphonie sur IP**

L'offre de Centrex IP est actuellement proposée par l'opérateur Céleste dans le cadre du groupement télécoms coordonné par Somme Numérique. Cette solution ne donne pas satisfaction aujourd'hui et plusieurs collectivités ont sollicité le syndicat mixte pour proposer une nouvelle offre de service.

Après analyse par un AMO, il apparaît que la solution la plus pertinente pour Somme Numérique serait d'investir dans une solution de Centrex IP installée dans son Data center pour fournir la solution de téléphonie sur IP, avec le soutien d'un intégrateur qui serait chargé de la maintenance de la solution mais également de la relation de proximité avec les collectivités.

L'autre solution technique possible est de conclure un marché sur la base d'une solution totalement externalisée, avec un opérateur qui ne fournirait le service qu'à distance. Cette solution risquerait également de ne pas être compatible avec tous les postes téléphoniques déjà achetés à ce jour par les collectivités, et donc un besoin de réinvestissement plus important.

Dans le cadre de la solution préconisée, le service de voix sur IP transiterait par Internet, quel que soit le support (réseau de Somme Numérique ou non). L'objectif de ce schéma technique serait de pouvoir s'adapter à toutes les situations que nous pouvons rencontrer dans le périmètre de nos collectivités, y compris dans le cadre d'une collaboration avec le Nord et Pas-de-Calais, via le syndicat mixte la fibre numérique 5962.

Le schéma de mutualisation de Somme Numérique a pour ambition de fournir un service de qualité à toutes collectivités et établissements publics quels que soient leurs tailles, tout en laissant le choix final de l'opérateur au titre de la libre administration.

Le schéma technique doit donc être sécurisé pour ce qui concerne l'offre proposée par Somme Numérique, mais également ouvert vers d'autres opérateurs pour respecter la décision de la collectivité.

Actuellement, une quarantaine de communes et établissements publics disposent de ce service de téléphonie sur IP via le groupement de commandes de Somme Numérique, pour un total de 700 postes téléphoniques.

Une étude financière a été menée pour dimensionner les matériels pouvant supporter jusqu'à 5000 postes utilisateurs.

L'investissement pour Somme Numériques est évalué à 155 920€ HT, matériels et maintenance incluse pour une durée de 5 ans. Pour rentabiliser cette acquisition, il est proposé d'instituer une contribution de service tenant compte de la taille de la collectivité en fonction du nombre de postes téléphoniques.

Une projection a été réalisée sur une durée de 5 ans avec le nombre de communes et établissements pouvant être intégrés dans le dispositif.

		nb de collectivités	prix FAS € HT	total
<b>MEMBRES</b>	plus de 51 postes	20	320	6400
EPCI	de 11 à 50 postes	100	250	25000
COMMUNES	moins de 10 postes	500	180	90000
<b>NON MEMBRES</b>	plus de 51 postes	10	384	3840
ETABLISSEMENTS	de 11 à 50 postes	30	300	9000
PUBLICS	moins de 10 postes	100	216	21600
				<b>155840</b>

Par ailleurs, le syndicat mixte devra faire face à des charges récurrentes liées à l'infogérance et l'infrastructure d'hébergement (électricité ...). Dans ce cadre, il est proposé d'instituer une contribution de **4€ HT par poste / an pour les membres (communes et EPCI), 5€ HT par poste / an pour les établissements publics non membres.**

Les collectivités auront à payer également les frais liés à l'installation de leur poste téléphonique et à l'abonnement illimité correspondant.

Cette solution répond aux besoins d'évolution de la technologie vers la téléphonie sur IP avec tous les services classiques correspondants. Elle permet également de proposer des services plus innovants qui ne sont plus attachés au poste de téléphonie fixe classique avec les solutions de softphone, permettant de passer les appels téléphoniques avec d'autres supports et de s'adapter aux nouvelles exigences de mobilité des agents publics (téléphone portable, ordinateur).

Au stade des orientations budgétaires, il est proposé au conseil syndical de valider le principe de cette solution technique, de valider le lancement d'une consultation dans les meilleurs délais permettant de connaître le résultat de l'appel d'offres et donc de modéliser une contribution en fonction des frais réels constatés.

Cette nouvelle offre de services devra faire l'objet également d'une Charte de fonctionnement définissant le périmètre d'intervention du syndicat mixte dans ce cadre.

Enfin, autre axe important du développement des services et de l'activité du syndicat mixte à moyen terme, il s'agit d'ouvrir la réflexion et les expérimentations dans le domaine des **usages du réseau** pour valoriser l'infrastructure et permettre aux collectivités de toutes tailles d'accéder à des services innovants liés à l'utilisation des objets connectés. Dans ce cadre, le syndicat mixte doit mettre en œuvre les actions prévues dans le plan de relance, à savoir réaliser des actions concrètes avec des partenaires et territoires volontaires.

## CONCRETISER LES EFFORTS DE MUTUALISATION DES SERVICES NUMERIQUES A L'ECHELLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Depuis la mise en place du service mutualisé d'archivage électronique avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord, les échanges se poursuivent pour mutualiser nos actions communes dans le domaine des services d'administration électroniques proposés aux communes. Au travers de la mise en place du socle numérique de base pour les communes, démarche engagée également dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Président propose de conclure une **convention de mise à disposition de services avec le syndicat mixte La fibre numérique 5962**. Il s'agit de mettre à disposition l'infrastructure du Data center du syndicat mixte pour permettre la diffusion des services hébergés comme la messagerie collaborative et la sauvegarde dans les communes et établissements publics du Nord et du Pas-de-Calais.

Somme Numérique apporterait le support technique et l'ingénierie, les Centres de gestion et le syndicat mixte la Fibre numérique 5962 se chargeront de la diffusion de services, l'accompagnement et la facturation des contributions correspondantes auprès des communes et établissements publics de leur territoire.

L'enjeu de cette collaboration est d'apporter un volume de licences pour participer au financement de l'infrastructure et des charges courantes du Data center.

La contribution tient compte des coûts du service (matériels, maintenance multi technique et support extérieur, infogérance, charges de fonctionnement comme électricité ...).

L'enjeu était également de trouver une cohérence de la contribution finale qui serait facturée aux collectivités, du point de vue de l'équité à l'échelle régionale.

En premier lieu, l'annexe financière de la présente convention porte sur deux services en particulier ;

- L'accès à la messagerie collaborative Zimbra, à hauteur de 9€ HT par compte ;
- L'accès au service de sauvegarde et partage de fichier, à hauteur de 230,80€ HT par compte la 1<sup>e</sup> année puis 190,80€ HT.

## CONFORTER LE FINANCEMENT DES ACTIVITES DE SOMME NUMERIQUE DANS UNE CONVENTION GLOBALE A CONCLURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2021-2027

Les actions du syndicat mixte sont régulièrement financées par le FEDER depuis l'origine ; Espaces numériques de travail, réseau de fibre optique, médiation numérique mobile, centre de services numériques ... Une réflexion a été engagée avec les services de la Région Hauts-de-France par rapport au nouveau programme opérationnel des fonds européens, afin d'établir un programme d'activités global du syndicat mixte qui serait valorisé dans une convention cadre unique. Les axes stratégiques de l'Union Européenne pour la diffusion de ses financements sont la mutualisation et l'innovation. Le syndicat mixte pourra ainsi pérenniser ses actions et valoriser ses axes de développement.

Cette convention fera l'objet d'échanges au cours du 1er semestre 2022, pour être présentée au Conseil syndical lors de la séance de juin 2022 et faire l'objet d'une instruction au niveau de la Région au 2d semestre.

La Région Hauts de France tout de même a pointé la nécessité d'une meilleure communication sur l'attribution des fonds européens sur les différentes activités du syndicat mixte. Diverses plaques de communication devraient ainsi être apposées dans les locaux du syndicat mixte et sur les points d'identification comme les NRO, panneaux provisoires en cours de déploiement...

Prenant acte de ces observations et tenant compte des messages positifs reçus de la Région sur cette future programmation, il est proposé d'intégrer un prévisionnel de subvention de 50% sur les charges de fonctionnement des services ENT et inclusion numérique, permettant de conforter le développement et l'attractivité de ces services auprès des collectivités et établissements du territoire.

### ETUDIER LE PROGRAMME DE RENOVATION DES LOCAUX INTEGRANT LA VALORISATION ENERGETIQUE DU DATA CENTER

Au regard de la nouvelle structure interne du syndicat mixte et des développements déjà engagés, une démarche de rénovation des locaux a été engagée début 2021 avec un plan avant-projet et un premier chiffrage estimatif remis en mai 2021. Il s'agissait de repenser la séparation des bureaux en fonction des pôles d'activités et des besoins à venir et d'améliorer le confort thermique et acoustique.

Suite à cette première étude, il est apparu nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de valoriser la chaleur du Data center pour chauffer le 1<sup>er</sup> étage de bureaux. Dans ce contexte, une mission d'étude spécifique a été engagée pour évaluer le projet techniquement et financièrement. Une mission globale d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a également été confiée pour suivre ce programme de travaux, avec une consultation en cours sur les missions de maîtrise d'œuvre.

Le projet global ainsi que ses modalités de financement seront présentés au Conseil syndical pour validation.

Au stade des prévisions budgétaires 2022, il est proposé d'inscrire les montants relatifs à la réalisation des études, AMO et Maîtrise d'œuvre, permettant de solliciter les subventions adéquates et de proposer un plan de financement global au Conseil syndical.

## IV. PROJECTIONS FINANCIERES

### 1. Les recettes de fonctionnement de Somme numérique

#### ❖ Budget principal – les cotisations syndicales

Ressource de base des frais de structure, de direction, de pilotage et de la gouvernance du syndicat mixte, les cotisations syndicales des membres de Somme Numérique sont fixées selon un taux par habitant déterminé chaque année par le Comité syndical.

Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2022 et des inconnues qui subsistent (nouveau budget annexe, convention FEDER à négocier...), il est proposé de maintenir ces cotisations à l'identique par rapport à l'exercice 2021.

Membre	2021		2022		2023		2024		2025
Département	286 221,50	0,50	285 331,00	0,48	271 064,45	0,45	257 511,23	0,43	244 635,67
CA Amiens Métropole	123 385,86	0,67	123 432,76	0,64	117 261,12	0,60	111 398,07	0,57	105 828,16
CA Baie de Somme	33 559,63	0,67	33 370,69	0,64	31 702,16	0,60	30 117,05	0,57	28 611,20
CC Avre Luce Noye	14 908,84	0,67	14 907,50	0,64	14 162,13	0,60	13 454,02	0,57	12 781,32
CC de la Haute Somme	18 735,21	0,67	18 625,33	0,64	17 694,06	0,60	16 809,36	0,57	15 968,89
CC du Grand Roye	17 527,20	0,67	17 415,98	0,64	16 545,18	0,60	15 717,92	0,57	14 932,03
CC du Pays du Coquelicot	19 336,87	0,67	19 251,11	0,64	18 288,55	0,60	17 374,13	0,57	16 505,42
CC du Val de Somme	18 044,44	0,67	18 081,29	0,64	17 177,23	0,60	16 318,36	0,57	15 502,45
CC du Vimeu	15 572,81	0,67	15 458,24	0,64	14 685,33	0,60	13 951,06	0,57	13 253,51
CC Est de la Somme	13 888,43	0,67	13 829,47	0,64	13 138,00	0,60	12 481,10	0,57	11 857,04
CC Nièvre et Somme	19 167,36	0,67	19 093,66	0,64	18 138,98	0,60	17 232,03	0,57	16 370,43
CC Ponthieu Marquenterre	22 643,32	0,67	22 609,15	0,64	21 478,69	0,60	20 404,76	0,57	19 384,52
CC Somme Sud Ouest	26 418,77	0,67	26 377,23	0,64	25 058,37	0,60	23 805,45	0,57	22 615,18
CC Terre de Picardie	12 474,73	0,67	12 397,68	0,64	11 777,80	0,60	11 188,91	0,57	10 629,46
CC Territoire Nord Picardie	21 556,58	0,67	21 370,32	0,64	20 301,80	0,60	19 286,71	0,57	18 322,38
CC Villes Sœurs	25 666,36	0,67	25 313,27	0,64	24 047,61	0,60	22 845,23	0,57	21 702,96
	<b>689 107,91</b>		<b>686 864,68</b>		<b>652 521,45</b>		<b>619 895,37</b>		<b>588 900,61</b>

Tenant compte des rééquilibrages de charges réalisés entre le budget principal et les budgets annexes, mais également des perspectives de financement de certains postes par les fonds européens, la projection du budget 2022-2025 tient compte d'une diminution des cotisations syndicales de 5% par an à compter de 2023. Cette évolution des cotisations syndicales sera soumise à validation du Comité syndical selon la réalité du résultat du budget annexe « Centre de services numériques » et de la convention effective conclue au titre du FEDER.

#### ❖ Budget principal – les Espaces Numériques de Travail

La contribution au titre du service mutualisé des Environnements Numériques de Travail est fixée selon les termes de la Charte de fonctionnement des ENT, cette contribution permet de financer l'accès à la plateforme ENT et ses contenus pédagogiques, déduction faite des subventions perçues au titre du FEDER.

La contribution pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 7,40 € par élève.

Pour rappel, ce service bénéficiait d'un financement FEDER de 40% jusqu'au 30 juin 2021. Une nouvelle demande de subvention doit être déposée selon les critères de la programmation FEDER 2021-2022.

La contribution 2022 sera définie après validation des comptes de l'année scolaire 2021-2022.

Pour cette année 2022, le syndicat mixte prévoit d'intégrer les comptes élèves des enfants inscrits dans les établissements hors milieu ordinaire (type IME). Ce programme s'effectue en collaboration avec les services départementaux de l'éducation nationale avec l'Inspecteur dédié ASH et avec le Département de la Somme pour les enfants concernés de la tranche d'âge 10-14 ans.

## ❖ Budget principal – le service de médiation mobile

Le service de médiation numérique mobile de Somme Numérique dit @utonum se déploie progressivement en différents lieux du département depuis le mois de juin 2021. Différents articles de presse ainsi que le Congrès des Maires de la Somme de septembre 2021 ont pu mettre en lumière cette offre qui rend un service concret et de proximité auprès de la population.

L'objectif pour 2022 est de pérenniser et déployer le service @utonum au maximum sur le territoire, en mettant en œuvre de nouvelles collaborations (Département de la Somme, EPCI, CCAS, communes).

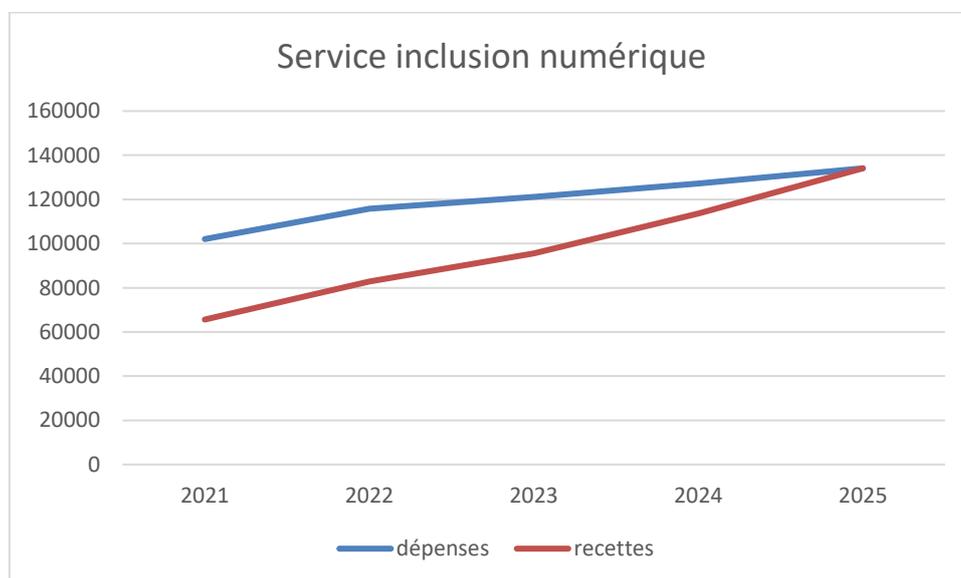
Somme Numérique doit également agir comme catalyseur des énergies nombreuses qui existent dans ce domaine de la médiation numérique, en animant un réseau des médiateurs et conseillers numériques du département, qui pourront être identifiés via la structure régionale des Assembleurs.

Nous solliciterons pour ce programme le soutien des fonds européens afin de maintenir des contributions assez basses pour les collectivités et peut-être pouvoir développer ce service si les besoins se confirment.

Il est proposé au conseil syndical de maintenir la contribution telle qu'elle a été adoptée en juin 2021 :

- ✓ 500€ par intervention, divisible en 2 ateliers sur la même journée
- ✓ 450€ par jour à partir de 3 journées commandées
- ✓ 400€ par jour à partir de 5 journées commandées

Tenant compte d'une hypothèse de financements européens à hauteur de 50% et de la montée en charge progressive de ces interventions, il est estimé que ce service s'équilibrera en 2025. Actuellement, il est comblé par les cotisations syndicales.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



## ❖ Budget annexe – Infrastructures numériques – rappel de ses composantes

Afin d'améliorer la lisibilité de cette activité autour du réseau fibre optique qui engendre de nombreux flux financiers, il est proposé de la séparer en deux sous-budgets :

- ✓ l'un consacré à l'exploitation et la commercialisation du réseau avec les flux consacrés à la DSP et au fonctionnement du GFU (Groupement Fermé d'Utilisateurs) ;
- ✓ l'autre dédié au suivi des investissements liés à la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

### • Mise en œuvre du SDTAN – programme 100% FTTH

Les élus du syndicat mixte conservent la maîtrise de l'aménagement numérique du territoire au travers de la réalisation des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN.

Dans le cadre du financement de ses investissements, et ce depuis le démarrage de la construction du réseau, le syndicat mixte souscrit les emprunts correspondant à la part de ses membres, Département et EPCI, et perçoit des contributions annuelles de fonctionnement correspondant au montant des annuités d'emprunt de chacun.

La quasi-totalité des emprunts prévus dans le règlement financier de cette opération ont désormais été souscrits. En 2022, cette contribution des membres en remboursement des annuités d'emprunt s'élève globalement à 3,6 M€.

### • Exploitation et commercialisation du réseau de fibre optique

#### - L'exploitation du réseau de fibre optique public

Somme Numérique a confié l'exploitation, la supervision, la maintenance et la commercialisation de son réseau de fibre optique à Covage Somme dans le cadre d'une convention de DSP sous forme d'affermage d'une durée de 17 ans, entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La DSP de Covage Somme est reprise par le groupe Altitude en cette fin d'année 2021. Cela ne remet pas en cause les dispositions de la convention initiale.



Le syndicat mixte ayant débuté la création de son réseau au début des années 2000, il permet aujourd'hui de fournir un **service haut débit et très haut débit** à de nombreux sites publics membres, constituant un Groupement Fermé d'Utilisateurs.

Définition du « Site public Membre » tenant compte de la nécessité de circonscrire le raccordement aux sites publics propres aux membres du syndicat mixte justifiant de la relation « in house » pour la fourniture de ces services Haut et Très haut débit : *désigne le point de raccordement d'un membre de Somme Numérique bénéficiaire du service de connectivité réservé aux membres du Syndicat (siège du Département ou de l'EPCI, mairies, centres techniques, ...) et dont la fourniture est assurée pour ses besoins exclusifs dans le cadre de son fonctionnement administratif et de ses activités de services publics directement placés sous son autorité, à l'exclusion de toute forme de délégation de service.*

La relation du syndicat mixte avec les communes et EPCI concernés par ce GFU est fixée dans une Charte de fonctionnement approuvée par le Comité syndical le 16 décembre 2014.

Somme Numérique propose à ses membres des **prestations de raccordement et activation des sites publics**.

Cette offre est disponible soit sous la forme d'une fibre dédiée (FTTO), soit sous la forme d'une fibre mutualisée (FTTH).

Le service sur support FTTH n'est possible que sur la zone de déploiement FTTH de Somme Numérique, à savoir hors périmètre d'Amiens Métropole et Abbeville, qui sont des zones d'investissement privé par Orange.

La différence entre fibre dédiée (FTTO) et fibre mutualisée (FTTH) consiste dans la sécurisation du lien de connexion et donc dans le niveau de garantie en termes de continuité de service. Pour le FTTO, le débit est garanti, pour le FTTH, le débit est non garanti.

Avec cet accès très haut débit, le syndicat mixte apporte une couche de sécurisation des flux par une solution de filtrage Web OLFE0 (antivirus, filtrage d'URLs).

### Contenu de l'offre Somme Numérique / Covage

- Pour le FTTO :
  - Livraison et installation sur site d'un équipement de démarcation
  - Une connectivité 100 Mbps garantie de bande passante symétrique filtrée par firewall et serveur proxy.
  - Une possibilité de mise en place d'une liaison entre plusieurs sites d'une même collectivité.
  - Garantie GTR (garantie de temps de rétablissement) de 4 h après signalisation au NOC par mail [support@covage.com](mailto:support@covage.com) ou téléphone 0147148643, hors cas de câble endommagé.
  
- Pour le FTTH :
  - Livraison et installation sur site d'un équipement de démarcation
  - Une connectivité 100 Mbps non garantie de bande passante symétrique filtrée par firewall et serveur proxy.
  - Une possibilité de mise en place d'une liaison entre plusieurs sites FTTH vers un site FTTO d'une même collectivité (pas de liaison possible entre les sites FTTH).
  - Garantie GTR (garantie de temps de rétablissement) de 4 h après signalisation au NOC par mail [sav-ftth@covage.com](mailto:sav-ftth@covage.com) ou téléphone 0147148645, hors cas de câble endommagé.

La contribution annuelle pour ce service est facturée par le syndicat mixte à ses membres, puis reversée en totalité à Covage Somme, au titre de l'exploitation et de la maintenance du réseau. Le Président propose au Conseil syndical une délibération globale reprenant l'ensemble des prestations et tarifs correspondants.

Depuis début 2021, le syndicat mixte a engagé une réflexion avec Covage pour valoriser la fibre optique au travers de nouveaux usages, comme la **vidéo protection** des communes.

D'autres besoins pourront être couverts également grâce au support du réseau de fibre optique, mais également avec le Data center. C'est le cas pour l'environnement des « **territoires intelligents** » ; tous les domaines de la gestion des services publics évoluant avec les objets connectés.

- **La commercialisation du réseau aux opérateurs pour un service très haut débit de qualité aux usagers professionnels et particuliers**

La commercialisation auprès des opérateurs est assurée par COVAGE Somme. En contrepartie, le délégataire verse au syndicat mixte des redevances fixes et variables telles que négociées dans la convention de DSP, permettant à Somme Numérique de financer le fonctionnement du service et une partie du programme d'investissements (annuités d'emprunt).

**Ces redevances ont de nouveau augmenté de 40% entre 2020 et 2021.** Désormais FREE et SFR ont décidé d'accéder au réseau de Somme Numérique sous forme de co-investissement, ce qui permet au syndicat mixte de percevoir une partie de ces recettes pour le financement des opérations de déploiement en cours.

## ❖ Budget annexe – services numériques – recherche d'un équilibre à court terme

Le syndicat mixte Somme Numérique dispose d'un centre serveurs réparti sur trois salles techniques situées à Amiens (St Fuscien, Friant et Avenue d'Italie). Cette infrastructure lui permet de proposer aux collectivités et établissements publics de son périmètre d'intervention, des services liés à la dématérialisation et au développement de l'administration électronique.

L'ambition de Somme Numérique est de conforter et développer l'offre de services sur la base de l'infrastructure du Data center sis Avenue d'Italie.

Le budget annexe « Centre de services numériques » doit trouver un équilibre financier progressif, notamment par l'utilisation croissante du Data center.

Cette gamme de services comprend à ce jour :

- La messagerie collaborative Zimbra ;
- La dématérialisation des flux comptables et actes budgétaires (PESV2 et factures électroniques)
- La transmission des actes au contrôle de légalité,
- L'accès à la plateforme de marchés publics à dimension régionale marchespublics596280.fr,
- La gestion des noms de domaine,
- L'hébergement de site Web, intégrant également accompagnement et formation,
- La mise à disposition de l'application mobile Intramuros,
- Le groupement de commandes télécoms,
- La mise à disposition d'un réseau Wifi public dénommé wifisomme,
- Le stockage et la sauvegarde de données,
- L'archivage électronique grâce à l'agrément du Centre de Gestion de la fonction publique du Nord
- La mise à disposition de machines virtuelles,
- L'hébergement physique de serveurs.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



**Prévision des contributions 2022 du centre de services numériques :**

Services		Quantité	Projection de recette 2022
Minimum vital numérique		80	28 000,00 €
Plateforme de marchés en ligne	AM et CD80	2	16 000,00 €
Plateforme de marchés en ligne	autres membres	480	21 600,00 €
Plateforme de marchés en ligne	établissements non membres	121	6 655,00 €
Formation outil démat marchés	Membre	20	4 000,00 €
Formation outil démat marchés	Non membres	10	2 500,00 €
Accès à IRIS - Dématérialisation	EPCI	12	20 500,00 €
Accès à IRIS - Dématérialisation	communes	20	4 500,00 €
Accès à IRIS - Dématérialisation	non membres	60	15 000,00 €
Transmission des actes au contrôle de légalité	non membres	12	660,00 €
Messagerie	Membres - comptes 5Go	1500	76 000,00 €
Messagerie	Membres comptes illimités	300	18 000,00 €
Messagerie	Non membres - comptes 5Go	275	5 775,00 €
Messagerie	Non membres illimité	77	2 040,50 €
Formation sites Internet et appli mobile	Membres	150	30 000,00 €
Formation sites Internet et appli mobile	Non membres	10	2 500,00 €
Hébergement site Web simple	Non membres	10	550,00 €
Groupement télécoms	Non membres	15	1 650,00 €
WifiSomme	Membres	25	9 870,00 €
Centrex IP			9 000,00 €
Archivage électronique mutualisé		AM + CD80	30 000,00 €
Sauvegarde et stockage	progression selon accords 2020	60	10 000,00 €
Application mobile Intramuros	Membres		10 000,00 €
Machines virtuelles		AM et autres établissements	43 800,00 €
Hébergement physique de serveurs		AM	40 000,00 €
Coopération 5962	mise à disposition de service messagerie et hébergement socle numérique	400 comptes + sauvegarde	30 000,00 €
			<b>438 600,50 €</b>

❖ **Enjeu d'équilibre du BUDGET ANNEXE SERVICES NUMERIQUES**

Nouvellement créé pour l'exercice 2022, ce budget annexe doit désormais trouver son équilibre par ses recettes propres.

Nous savons que cet équilibre ne sera pas acquis de suite, le déficit doit donc être comblé par le budget principal.

Le déficit du centre de services numériques pour 2022 est évalué à près de 500 000€.

Le budget principal seul ne pourra couvrir ce déficit chaque année, sans augmenter les cotisations syndicales.

La réglementation permet cependant sous certaines conditions, de pouvoir extraire une part de l'excédent du budget annexe infrastructures numériques vers le budget principal, ce qui permettra en période transitoire de couvrir ce déficit du budget annexe SERVICES NUMERIQUES.

## 2. Les dépenses de personnel

Le tableau des emplois permanents comprend à ce jour 20 postes, tous pourvus. Les charges salariales font l'objet d'une répartition par services permettant de mieux exprimer la réalité des fonctions de chaque poste dans l'organisation et de révéler ainsi les charges réelles de chaque activité.

**Gestion prévisionnelle des emplois et compétences** – les besoins du syndicat mixte pour le développement de ses services et le renforcement des fonctions supports en 2022 se traduisent par la création de 4 postes :

- Un archiviste dédié au service d'archivage électronique
- Un assistant de gestion
- Un assistant technique des services numériques
- Un technicien FTTH

Les 3 premiers sont financés à hauteur de 80% pendant 2 ans au titre du programme Minimum vital numérique. Le dernier est financé par les redevances de commercialisation du réseau.

Tenant compte de ces hypothèses de création d'emploi, le budget de personnel est estimé globalement à **1,4 M€**, soit **11% des dépenses totales de fonctionnement**, tous budgets confondus.

Contenus pôles d'activité Fonctions emplois permanents	Gouvernance Pilotage	ENT	Inclusion	Développement veille techno	Exploitation usages réseau	Déploiement réseau	Services data center
Directrice	40%	5%	10%	15%	10%	10%	10%
Directeur adjoint	15%	5%	10%	40%	10%	10%	10%
Attaché d'administration et marchés publics	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Assistante de Direction	25%	0%	0%	0%	25%	40%	10%
Chargé de communication	40%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Chef de projet services numériques	0%	0%	0%	50%	0%	0%	50%
Chef de projet e-éducation	0%	70%	30%	0%	0%	0%	0%
Assistante de gestion budget principal	20%	60%	20%	0%	0%	0%	0%
Médiatrice numérique	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%
Technicien réseau	0%	0%	0%	0%	90%	10%	0%
<b>Technicien racco FTTH</b>	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
Ingénieur SIG	0%	0%	0%	0%	90%	10%	0%
Ass adm et fin réseau	20%	0%	0%	0%	70%	10%	0%
Chef de projet réseau	0%	0%	0%	0%	20%	80%	0%
Chargé déploiement FTTH 1	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Chargé déploiement FTTH 2	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Chargé déploiement FTTH 3	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Assistante comptable réseau	10%	0%	0%	0%	0%	90%	0%
Ambassadrice des services	0%	0%	0%	80%	0%	0%	20%
<b>Assistante de gestion services</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
<b>Archiviste électronique</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
<b>Technicienne services numériques Minimum vital</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Technicienne services numériques	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Responsable système	10%	0%	0%	0%	0%	0%	90%
	<b>123 950,00 €</b>	<b>102 950,00 €</b>	<b>99 000,00 €</b>	<b>136 300,00 €</b>	<b>266 000,00 €</b>	<b>338 100,00 €</b>	<b>295 700,00 €</b>
	<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>INFRAS</b>		<b>SERVICES</b>	

Le budget principal est divisé en 4 sous-budgets identifiés par des codes services distincts :

- Gouvernance et administration générale
- ENT
- Inclusion numérique
- Développement des services et veille technologique

Le budget annexe Infrastructures numériques comprend 2 services :

- Le déploiement FTTH
- Les usages du réseau

Les charges de personnel sont donc ainsi réparties :

- ✓ Budget principal : 33%
- ✓ Budget annexe Infrastructures numériques : 45%
- ✓ Budget annexe Centre de services numériques : 22%

## V. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

### 1. BUDGET PRINCIPAL – les matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail

Somme Numérique a constitué un groupement de commandes dédié à la mise en œuvre des projets « Espaces Numériques de Travail » dans les écoles maternelles et élémentaires de son périmètre de compétence. Pour répondre aux besoins des membres du groupement, le syndicat mixte dispose d'un accord-cadre de 4 lots avec 3 titulaires retenus pour chaque lot qui sont remis en concurrence au fur et à mesure des besoins.

Les tableaux numériques, vidéoprojecteurs interactifs et les tablettes sont subventionnés par le FEDER à hauteur de 40% jusqu'au 31 décembre 2021.

Une nouvelle convention de financement doit être déposée en accord avec la Région Hauts de France, selon les critères d'éligibilité définis dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027 du FEDER.

Les opérations comptables liées à l'acquisition et au remboursement de ces matériels sont inscrites sur des comptes de tiers ; ces matériels n'entrent pas dans l'actif du syndicat mixte, ils sont propriété des membres du groupement concernés.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Cette activité connaît une perturbation sans précédent du fait des difficultés d'approvisionnement des prestataires en matériels informatiques, ce qui engendre des difficultés dans la mise en œuvre des projets.

Parallèlement, le plan de relance de l'Education Nationale a créé une nouvelle dynamique dans la programmation des investissements des communes et EPCI, ce qui génère de nombreuses sollicitations auprès du syndicat mixte.

Les prévisions 2022 tiennent compte de ces prévisions de dépenses et des dossiers transmis par les collectivités du département.

## 2. BUDGET PRINCIPAL – l'aménagement des locaux

Comme annoncé lors du DOB2021, le syndicat mixte a engagé un programme d'aménagement intérieur de ses locaux sis Avenue d'Italie, permettant d'optimiser les espaces et de pouvoir accueillir les agents à recruter dans de bonnes conditions. Cette étude comprend également la création d'une cuisine, le renouvellement du système de chauffage et de la climatisation dans les bureaux et salles de réunion.

Une première étude d'avant-projet a débouché sur la nécessité de s'interroger sur la récupération de la chaleur du Data center pour chauffer le plateau du 1<sup>er</sup> étage. Cette étude technique est en cours, ainsi que la consultation de maîtrise d'œuvre, permettant de présenter un projet et son plan de financement global lors d'une prochaine séance du Conseil syndical.

Des crédits AMO et maîtrise d'œuvre seront proposés à cet effet dans le budget primitif 2022 du syndicat mixte.

L'avant-projet a estimé le programme de travaux à 539 000€ HT, hors mobilier et hors valorisation énergétique du data center.

Le syndicat mixte devra également en 2022 réaliser le ravalement de façades acté par l'assemblée de copropriété. Sa part de financement s'élève à 70 200€ HT, sur un montant total de 200 000€ HT.

## 3. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – les raccordements de sites publics et l'offre associée de services très haut débit

Chaque année, les collectivités sollicitent le syndicat mixte pour bénéficier d'un raccordement de leurs sites publics au réseau de fibre optique. Ces demandes sont mises en œuvre après validation du devis correspondant. Le budget prévu à cet effet s'élève à 360 000€ HT.

Au fur et à mesure du déploiement du réseau sur le département, les membres du syndicat mixte souhaitent s'approprier le réseau du syndicat mixte pour développer de nouveaux usages (liaisons intersites, partage de fichiers, vidéoprotection ...). Le syndicat mixte poursuit son rôle de conseil auprès des collectivités et établissements publics pour permettre un accès de tous à cette infrastructure sécurisée. Les actions proposées dans le plan de relance proposent même d'aller plus loin dans l'adaptation des équipements pour s'adapter encore plus aux besoins et demandes des membres du syndicat mixte.

## 4. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – les raccordements finaux FTTH

Une fois le déploiement initial achevé, comme c'est le cas pour la 1<sup>e</sup> phase de déploiement, le syndicat mixte finance les raccordements finaux qui sont réalisés par COVAGE SOMME au fur et à mesure des abonnements souscrits auprès des opérateurs de services. Les annuités de ces emprunts sont équilibrées les années suivantes par les redevances spécifiques versées par le délégataire pour chaque prise raccordée.

Grâce à ce financement public, les usagers finaux n'ont à leur charge aucun supplément en termes de frais de raccordement au réseau de fibre optique. Tenant compte du rythme de raccordements observé en cette fin d'année 2021, le budget prévisionnel 2022 s'élève à 8M€ HT.

## 5. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES - l'opération 100% FTTH 2019-2024

Sur le périmètre du département de la Somme, le programme concerne la création de 147 006 prises FTTH (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 162,54 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	35,18	22%
FEDER	3,72	2%
Régions	6,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	22,56	14%
Emprunt	89,08	55%
Total	162,54	100%

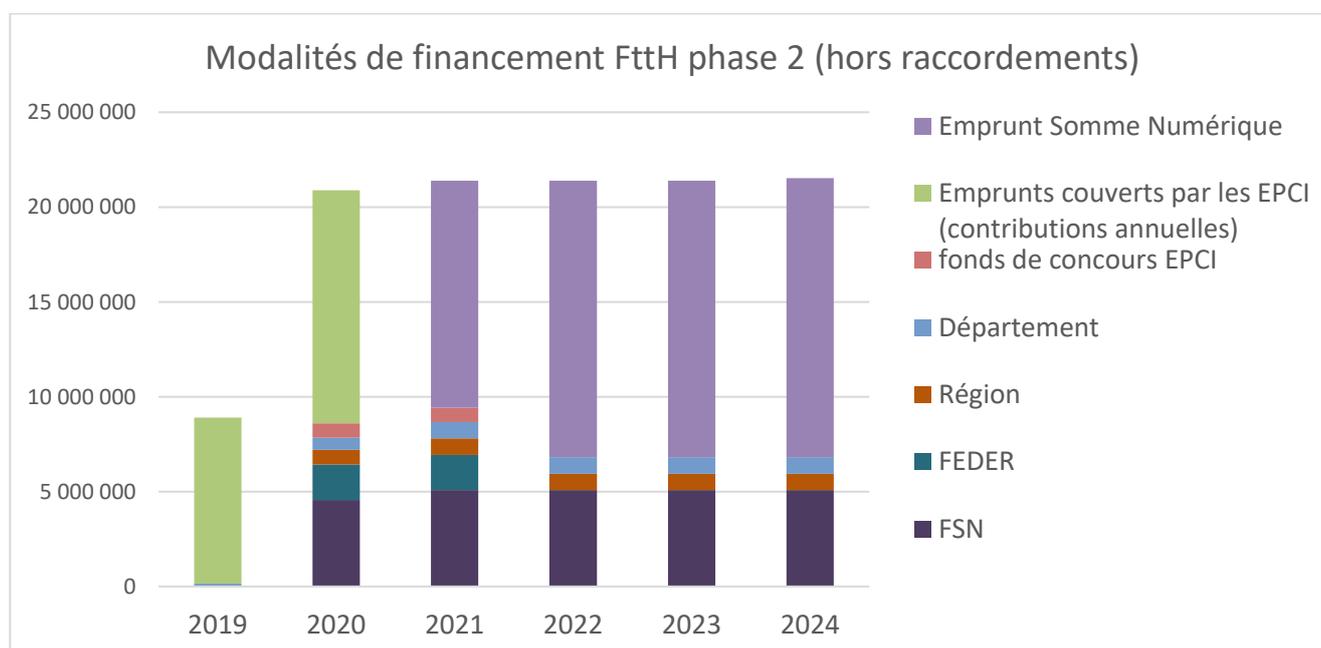
Sur le périmètre du département de Seine-Maritime, correspondant aux 7 dernières communes ayant adhéré à la communauté de communes des Villes Sœurs, le programme concerne la création de 3593 prises (d'après les études préalables) pour un montant estimatif de 4,38 M€ HT. Son plan de financement se décompose comme suit :

FSN	1,00	23%
Région	1,00	23%
EPCI	0,86	20%
Emprunt	1,52	35%
Total	4,38	100%

Le rythme de construction retenu à ce stade est de 40 000 prises par an entre 2022 et 2024.

Les subventions publiques sont perçues au fur et à mesure des déploiements. Les redevances du délégataire sont également perçues avec une année de décalage par rapport à la livraison et à la commercialisation des prises. Le mécanisme d'emprunt pour le compte des EPCI permet donc au syndicat mixte d'assurer le financement de l'opération les deux premières années et de pouvoir ensuite emprunter lorsque les premières prises sont livrées au délégataire et qu'il est donc en mesure de verser les redevances.

Dans le graphique suivant, on entend par « emprunt Somme Numérique », l'emprunt qui est financé par les redevances du délégataire COVAGE SOMME.



## 6. BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES – une nouvelle salle d’hébergement pour les équipements du Réseau d’Initiative Publique de la Somme

Les équipements de cœur du réseau de fibre optique de la Somme ont été historiquement installés dans une salle située dans le bâtiment loué à Amiens Métropole au 83 rue St Fuscien. Avec le départ de Somme Numérique et de Covage de ce bâtiment, il n’y a plus de sens à conserver cet emplacement.

Cette salle héberge les matériels d’activation du réseau d’initiative publique de la Somme, ainsi que les serveurs des opérateurs clients sur lesquels transitent leurs services et toutes les liaisons fibre optique des accès point à point des sites publics raccordés dans le cadre du GFU de Somme Numérique.

Ce déménagement constitue une opération très sensible et stratégique pour le syndicat mixte, menée en collaboration avec Covage Somme. C’est aussi l’occasion de remettre à plat les conditions d’hébergement et de constituer une véritable salle télécoms aux normes actuelles. Le syndicat mixte dispose d’un espace libre bien dimensionné pour accueillir ces équipements au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 35 avenue d’Italie, au même niveau que la Data center.

Pour la mise en œuvre de cette opération de déménagement et création de la nouvelle salle, Somme Numérique a conclu un marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage avec EGIS.

En 2020, la société a réalisé l’état des lieux des deux salles, mais également un premier sourcing auprès des opérateurs qui devront déménager leurs équipements afin de recueillir leurs besoins.

Cette opération s’est poursuivie en 2021 avec la définition du programme de création du nouveau cœur de réseau, comprenant le local d’hébergement des équipements actifs, le local opérateurs et la salle distribution d’énergie ainsi que tous les équipements annexes nécessaires en termes de sécurité et de continuité d’activité.

La mission initiale de l’AMO est estimée à 198 000€ HT.

L’attribution des marchés de travaux nécessaires est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, pour une réalisation effective des travaux entre avril et décembre 2022. L’année 2023 sera ainsi consacrée à la migration des fibres et équipements de la rue St Fuscien vers l’Avenue d’Italie.

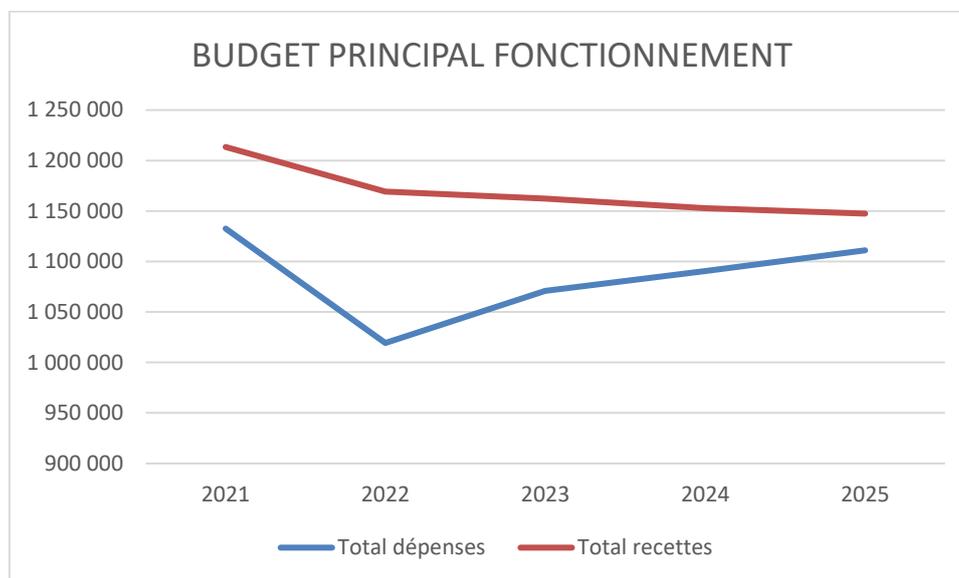
Cet investissement doit être financé par les loyers à percevoir du délégataire pour l’occupation de ces locaux dans le cadre de la convention de DSP.

## 7. BUDGET ANNEXE CENTRE DE SERVICES NUMERIQUES – DATA CENTER

Les crédits prévisionnels inscrits au budget 2022 couvrent l’étude de valorisation énergétique, les matériels d’hébergement pour le renforcement de l’infrastructure permettant d’accueillir de nouveaux services notamment une solution Centrex IP, le renouvellement des licences de filtrage Web et filtrage messagerie, ainsi que le matériel informatique acheté pour le compte des communes dans le cadre de l’offre de Minimum vital numérique.

## VI. PROJECTIONS 2022-2025

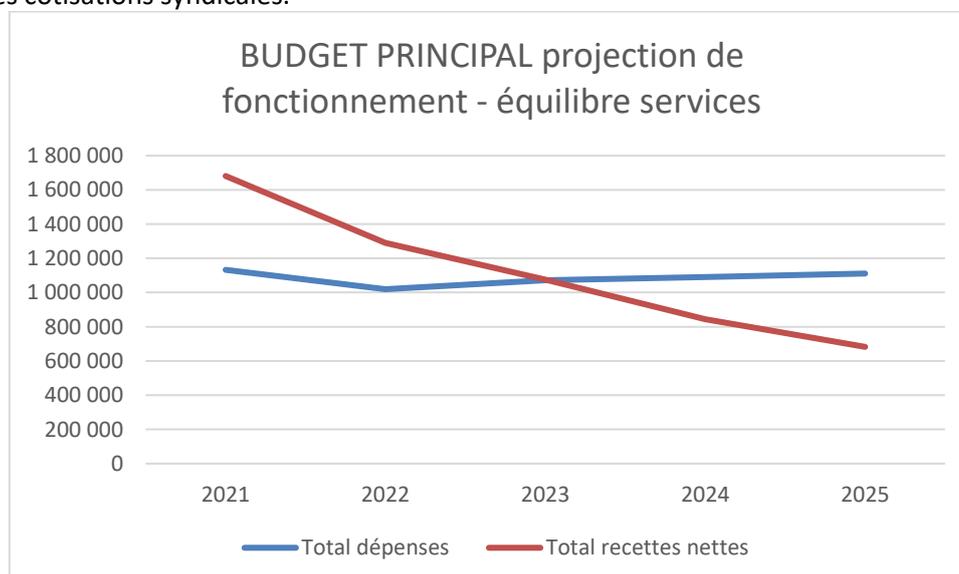
En synthèse, tenant compte de l'ensemble des éléments décrits dans le présent document d'orientations budgétaires et des hypothèses prises en termes de recettes et de validation des propositions faites, les grands équilibres des budgets de Somme Numérique se présentent dans les graphiques suivants.



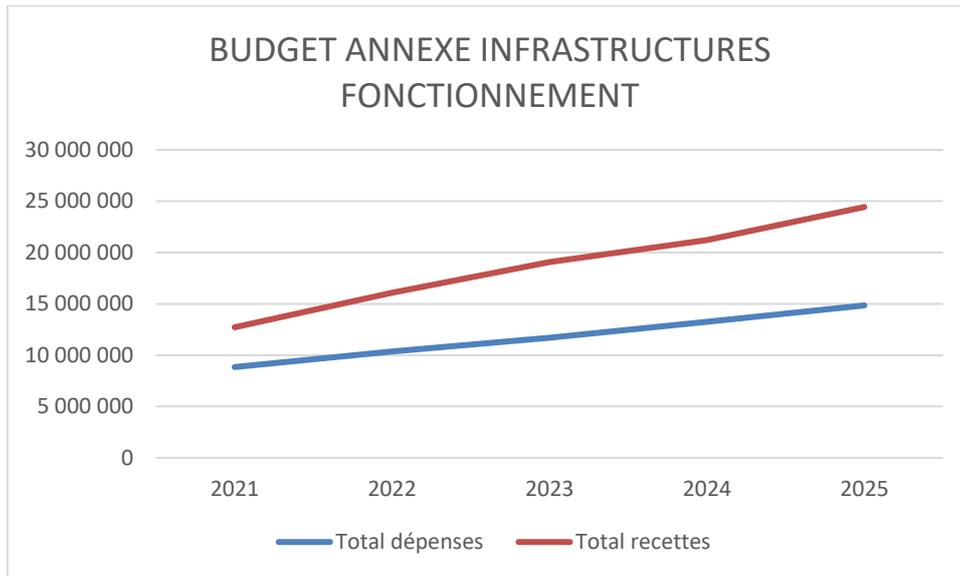
Le présent graphique intègre les projections de dépenses et recettes brutes annuelles projetées. Cette trajectoire sur le budget principal illustre la volonté politique de réduire les cotisations syndicales, en réduisant les charges de la structure et en appliquant une meilleure affectation des charges support sur les budgets annexes.

Le graphique suivant intègre le report de résultat des exercices précédents et la couverture du déficit du budget annexe services.

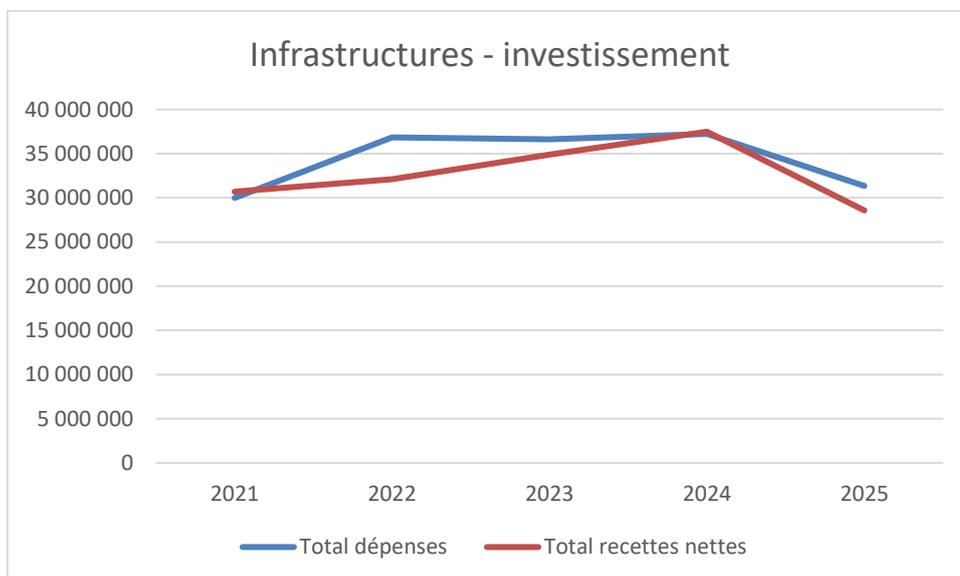
Cependant, le budget principal sera amené à couvrir le déficit du budget annexe services, dans l'attente qu'il s'équilibre avec ses ressources propres. Dans ce contexte, les excédents cumulés des exercices précédents permettant l'ajustement des crédits en 2022 et 2023. Par contre, il conviendra de trouver d'autres solutions, notamment prélever une partie de l'excédent du budget annexe réseau pour compenser ce déficit sans augmenter les cotisations syndicales.



Le budget annexe Infrastructures numériques est fortement impacté par l'avancement du déploiement FTTH et la dynamique de commercialisation du réseau.



En investissement, les dépenses sont linéaires jusqu'en 2024, pour atteindre l'objectif de livraison des prises et premier établissement du réseau FTTH. Les recettes sont constituées par les subventions et l'emprunt. Le déficit est couvert ponctuellement par l'excédent de la section de fonctionnement.



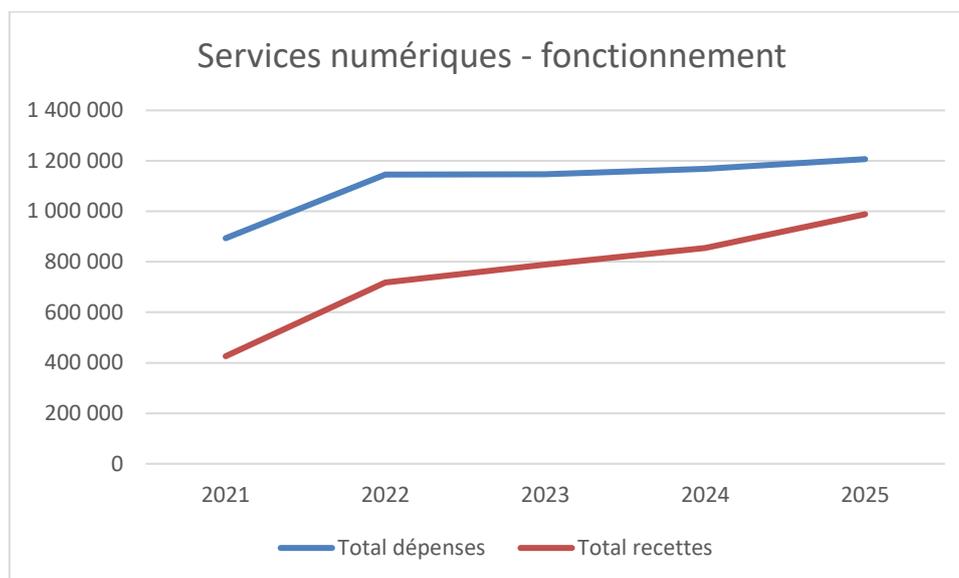
Les conditions de réussite du projet de déploiement et les conditions de financement semblent réunies à court terme. Cependant, certaines difficultés externes viennent perturber le processus de déploiement notamment concernant le déploiement aérien, générant des délais supplémentaires et des frais pour la pose de poteaux par le syndicat mixte. Par ailleurs, pour la viabilité à long terme de son projet d'investissement, le syndicat mixte doit suivre de près les évolutions de gestion et d'organisation de son délégataire et s'assurer du respect de la mise en œuvre du contrat de délégation de service public conformément au plan d'affaires.

Les projections et informations connues à ce jour ne permettent pas encore d'atteindre l'objectif d'un équilibre en 2025.

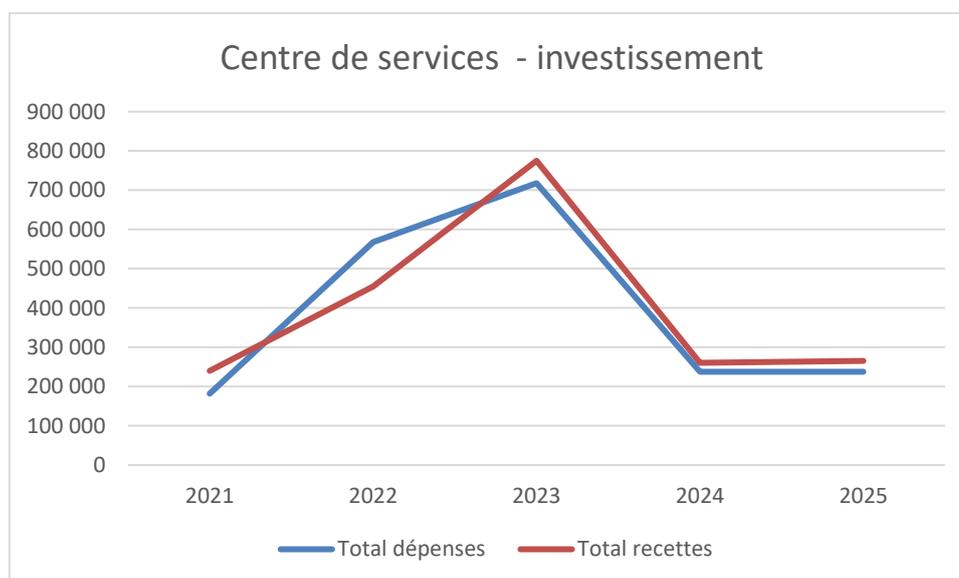
Les pistes de travail pour accélérer la courbe des recettes sont :

- le déploiement des services auprès des communes du territoire, poussé par le programme de socle numérique,
- la validation d'un dossier FEDER à hauteur de 60% pour valoriser le maximum d'activité du syndicat mixte,
- la valorisation du data center dans d'autres usages comme la vidéoprotection, les objets connectés ...
- la mise en œuvre de la convention de services avec le syndicat mixte La fibre numérique 5962 pour chercher du volume de services auprès de ces collectivités.

En attendant, le déficit doit être couvert par le budget principal.



En investissement, les programmes de travaux et acquisition de matériels soumis à validation du comité syndical, sont financés par subvention, par emprunt et par l'amortissement. L'équilibre est donc plus facilement atteint.



## VIII. LA DETTE

### 1. La gestion des emprunts contractés par le syndicat mixte

Depuis le démarrage de la création du réseau de fibre optique jusqu'à ce jour, le syndicat mixte a souscrit 88 081 805 € d'emprunts, dont 74% pour le compte de ses membres (les échéances annuelles font l'objet de contributions spécifiques des membres concernés – 3,6 M€). Le reste des échéances est financé par les recettes de commercialisation du réseau.

La charge globale de remboursement des échéances d'emprunt s'élève à 37 500€ pour le budget principal et 4,8M€ pour le budget annexe.

### 2. Les besoins d'emprunt pour l'année 2022

Tenant compte des dépenses prévisionnelles inscrites pour le déploiement FTTH et le raccordement final des usagers, le besoin d'emprunt en 2022 s'élève à 17 M€, qui peut être couvert par le contrat d'emprunt conclu auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 38 M€.

Cet emprunt a également l'avantage de pouvoir être mobilisé comme une ligne de trésorerie pour des besoins à court terme, en attendant la perception de subventions notamment.